

# Réseau Capacitation Citoyenne

*Etude-Action pour la formation des habitants à la gestion urbaine et sociale de la ville*

Roubaix, des dispositifs adaptés

Réseau Capacitation Citoyenne

## Roubaix,

**des dispositifs adaptés,  
fondés sur l'histoire**



Préambule	1
-----------	---

---

Roubaix, des dispositifs adaptés, fondés sur l'histoire	5
--	---

---

Roubaix et le réseau Capacitation Citoyenne	13
--	----

---

*Compte rendu des rencontres de Roubaix et du réseau  
Capacitation Citoyenne des 25 janvier, 13 avril  
et 18 mai 2000.*

<b>Publics</b>	18
<i>Chacun dans son rôle pour construire le rapport de force.</i>	

<b>Influence sur l'action publique</b>	21
<i>Ce qui est mis en jeu dans le débat est essentiel.</i>	

<b>Règles</b>	24
<i>Un laboratoire de coproduction des règles.</i>	

<b>Décision</b>	28
<i>Des outils de "capacitation" performants.</i>	

---

<b>Projet</b>	<b>30</b>
<i>La coproduction du projet encore utopique.</i>	
<b>Échelles de territoire</b>	<b>31</b>
<i>Le risque d'une participation à deux vitesses.</i>	
<b>Animation</b>	<b>34</b>
<i>L'animation peut être en partie de la responsabilité des associations.</i>	
<b>Transformation des participants</b>	<b>36</b>
<i>La confiance par la parole, puis par le regard des autres.</i>	

---

## Préambule

**C**e livret fait partie d'une série. Il est une des cartes d'identité du réseau constitué dans le cadre de notre étude-action. Celle-ci met en relation, pour qu'elles se fécondent réciproquement, des expériences de formation à la gestion urbaine et sociale de la ville, menées au Brésil, au Sénégal et en France.

A Fortaleza au Brésil, en réponse à une demande d'organisations de base, le "Cearah Periferia", une ONG locale, a mis en place une formation de leaders de quartiers populaires pour leur permettre de devenir des interlocuteurs crédibles sur les questions urbaines.

Au Sénégal, des associations, notamment les “Associations Sportives et Culturelles”, qui ont pris en charge une part importante des responsabilités qui devraient être assumées par l’action publique, se regroupent pour créer autour du “CERPAC” un centre de ressources, de formation et d’échanges.

En France, les populations engagées dans des processus collectifs ne formulent que rarement des demandes explicites de “formation”. En revanche, certaines s’interrogent sur les moyens qui favorisent et améliorent leurs capacités à intervenir et participer à l’action collective, sur les chemins qui permettent à l’individu isolé d’être mieux armé pour pouvoir intervenir avec d’autres dans un projet social.

Nous n’avons pas trouvé dans la terminologie française le mot qui corresponde à ce type de processus. Mais les Brésiliens et les Sénégalais utilisent pour cela le terme de “capacitation citoyenne”, c’est-à-dire une démarche qui permet aux gens de renforcer et développer leurs capacités à exercer leur rôle de citoyen.

C'est donc à partir de cette notion que nous avons questionné des dispositifs de participation et de formation au Brésil, au Sénégal et en France pour révéler ce qui, dans leur mode d'action, contribue à une "capacitation citoyenne" pour améliorer les capacités des participants à transformer leur rapport personnel à l'implication dans des projets collectifs, voire même dans la gestion urbaine globale.

Des travaux préalables nous ont permis d'élaborer une série de questions :

- rencontres avec des dispositifs dans l'agglomération grenobloise et dans le Nord-Pas-de-Calais ;
- séminaire à Guédiawaye dans la banlieue de Dakar, avec des acteurs du Nord-Pas-de-Calais, de l'agglomération de Grenoble, de Fortaleza, de Porto Alegre ;
- auto-évaluations de "Ville et Participation Citoyenne" à Dunkerque et de "l'Atelier de Travail Urbain" à Grande-Synthe.

Nous avons ensuite rencontré les différents dispositifs deux ou trois fois, sur la base de cette liste de questions. La série de livrets est le résultat de ce travail mené par chacun des groupes rencontrés.

Après une présentation succincte de leur expérience, son contexte, son origine, son fonctionnement, le public touché..., une seconde partie restitue leurs débats à partir de la grille de lecture, sans interprétation.

Les participants à l'élaboration de ces livrets sont différents selon les dispositifs étudiés. Ce sont parfois tous les participants du dispositif, plus souvent quelques volontaires. Ils rassemblent quelques fois aussi des élus ou des professionnels, mais plus souvent seulement des "habitants" ou des membres d'associations.

Un livret final, élaboré après une rencontre générale de représentants de tous les dispositifs étudiés, propose une synthèse et une interprétation concluant l'étude-action.

La coordination de l'étude-action





# Roubaix, des dispositifs adaptés, fondés sur l'histoire

**A** lors que nous avons initialement prévu de travailler sur le Fonds de Participation des Habitants, nos interlocuteurs (chefs de projets) nous ont conduits à élargir notre champ d'investigation en nous exposant l'intérêt pour eux et pour les acteurs roubaisiens de travailler de façon transversale, en croisant les différents dispositifs de la participation mis en place sur la ville. L'étude-action pourrait ainsi devenir prétexte à des connexions et des enrichissements réciproques au sein même de l'action communale.

Nous constatons la multiplicité des dispositifs fonctionnant à Roubaix. Il s'agit du Fonds de Participation des Habitants (FPH), du Fonds d'Aide aux Dynamiques Associatives de Proximité (FADAP), du Fonds d'Accompagnement à la Formation des Habitants (FAFH), des Ateliers / Projet de Quartier et de ville (APQ), des Ateliers de Démocratie Participative. Ces dispositifs sont, pour une grande part, animés par des habitants souvent acteurs d'autres dispositifs, comme les Comités de quartier, les associations qui œuvrent au développement de la ville, l'Association Inter-quartiers de Roubaix (AIR), le Comité des Résidents d'Origine Africaine...

Derrière cette richesse de dispositifs proposant la participation des habitants, les techniciens de la ville affirment qu'il n'y a pas de volonté préconçue de quadriller la commune et d'instrumentaliser chaque demande émergente en un nouvel outil. Mais

c'est l'histoire, constituée sur un passé riche et une dextérité à "bricoler" des actions qui permettent de répondre aux réalités, qui a produit cette diversité. L'initiative de mise en place de ces dispositifs n'est d'ailleurs jamais simple à désigner. Est-ce l'institution municipale, saisissant l'opportunité de l'aide de la Région, qui prend l'initiative ou est-ce la pression des militants agissant dans les Comités de quartier qui invente ces nouvelles organisations ?

---

*Vers une coproduction de la ville, un chemin encore long.*



Chacun est en droit de revendiquer une part de paternité.

Il convient de rappeler que Roubaix est, depuis la fin des années 70, un laboratoire important du mouvement participatif. La mise en place de cette organisation est, sans aucun doute, fortement liée à l'expérience de l'Alma-Gare, lieu de luttes urbaines historiques.

Sans entrer dans le détail du fonctionnement de ces dispositifs, nous rappelons ici quelques éléments qui faciliteront la compréhension du lecteur.

Les Fonds de Participation des Habitants, FPH, sont les cousins du nord de la France des Fonds d'Initiative Locale (FIL) mis en place dans le Sud, en particulier en Rhône-Alpes. C'est un moyen de financer des projets à l'initiative d'habitants. Proposé par le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais, il existe dans de nombreuses

villes de la région. À Roubaix, le financement ne peut dépasser 3 000 francs par projet, qui sont versés dans des délais très rapides (cinq jours).

Deux particularités roubaisiennes sont à préciser : l'attribution se fait par une commission dont seuls les membres représentants d'habitants ont le droit de vote ; ce fonds s'adresse aux habitants regroupés (trois minimum) et pas aux associations qui relèvent d'un autre fonds, le FADAP. Les enjeux sont de faciliter les initiatives des habitants, mais aussi de proposer un cadre dans lequel les participants présentent en public un projet, débattent de sa valeur et de sa nécessité pour le quartier, et finalement décident. Un règlement intérieur définit le fonctionnement du fonds et une commission de suivi et d'évaluation permet une adaptation permanente de ce règlement. Le FPH est géré par l'Agence pour le Développement des Quartiers de Roubaix

(ADQR), structure responsable sur le plan administratif et comptable.

Le Fonds d'Accompagnement à la Formation des Habitants (FAFH) est lui aussi une initiative de la Région Nord-Pas-de-Calais et de la ville de Roubaix. Il vise à faciliter l'accès à la formation et à des prestations d'expertise des membres des Comités de quartier ou des associations participant aux projets collectifs des quartiers éligibles à la Politique de la Ville. De fait, peu d'aides à l'expertise ont à ce jour été délivrées. Comme le FPH, le FAFH est géré par l'ADQR.

Les Ateliers / Projet de Quartier (APQ) sont les outils du partenariat entre la ville et les acteurs de quartier, notamment dans l'élaboration des projets de territoire. Élus, techniciens et représentants des habitants y sont présents. Ils sont animés par les chefs de projets de la Politique de la Ville.

Un Atelier d'évaluation, de recherche et de développement de la Démocratie Participative a pour objet en particulier de proposer l'amélioration des dispositifs existants et la création de nouveaux dispositifs...

Le dynamisme de la participation à Roubaix s'appuie fortement sur les Comités de quartier que la ville reconnaît comme interlocuteurs primordiaux au côté des autres associations.

---

*Être bien informé pour prendre la parole*



Ces Comités de quartier ont « *mission de constituer des espaces de connaissance, de parole, de débat public, de diagnostic, et de projet accessibles à tous les habitants* » (extrait de la convention qui lie la ville aux Comités). Ce sont des structures associatives ouvertes à tous les habitants qui le désirent et dont la compétence est liée à un territoire précis.

Dix Comités de quartier (sur les quinze existants) sont regroupés en une Association Inter-quartiers de Roubaix (AIR), qui a pour mission d'aider à la constitution d'une parole collective et d'être un pôle de ressources pour les comités.



# Roubaix et le réseau Capacitation Citoyenne

Compte rendu des rencontres de  
Roubaix et du réseau Capacitation  
Citoyenne des 25 janvier, 13 avril et 18  
mai 2000.

---

*Le plaisir, la convivialité sont au rendez-vous*



Il convient de noter que les participants aux réunions d'élaboration de ce livret ont tenu tout d'abord à bien connaître les tenants et aboutissants de l'étude. Pourquoi la DIV, l'UNESCO, la Région Nord-Pas-de-Calais s'intéressent-ils à ce qui se passe à Roubaix, comment le Sénégal ou le Brésil peuvent-ils être sur des questions similaires ? Plus encore, l'implication des Roubaisiens, qui nécessite un investissement en temps qu'il ne faudrait pas négliger, y trouvera-t-elle son intérêt ? On ne peut envisager cet investissement sans évaluer a priori ce qu'il rapporte et de quoi vont bénéficier les participants.

La restitution du travail sous la forme d'un livret paraît intéressante, sans pour autant entrer dans une demande préexistante.

L'influence de l'étude par rapport aux institutions commanditaires n'est pas un objectif très intéressant. La "mise en

réseau” avec des partenaires dunkerquois ou grenoblois peut être un apport. Construire des outils méthodologiques sur des expériences réelles permettra sans doute de pérenniser un mouvement et de contribuer à avancer dans la compréhension de la notion de gouvernance. Quant à la mise en réseau avec Dakar ou Fortaleza et Porto Alegre, les intérêts sont très contrastés :

- Comment les préoccupations des habitants de ces territoires lointains peuvent apporter quelque chose dans le contexte roubaisien ? Cela paraît bien improbable.

- Les expériences pour le renouvellement de la démocratie sont intéressantes à connaître quels que soient les territoires dans lesquels elles se déroulent. Le contexte de pauvreté du Sénégal et du Brésil n’empêche pas leur population d’inventer des modes de “gouvernance démocratique” qui peuvent informer nos propres expériences.

Bien sûr, l'intérêt serait plus grand si l'on pouvait construire le réseau y compris en allant sur les sites du Sénégal ou du Brésil.

D'autres questions génériques sont posées puis débattues par les participants avant que l'on puisse commencer à interroger leur expérience. Par exemple, l'idée de "formation des habitants à la gestion urbaine" paraît à certains une formulation conceptuelle peu adaptée, décalée des réalités de l'action quotidienne dans les quartiers. Le terme de "dispositif" qui renvoie préférentiellement à l'action des pouvoirs publics est aussi mis en débat pour rappeler que le développement de la citoyenneté n'est pas le seul fait des institutions.

La participation se pratique souvent indépendamment de l'action municipale, au sein des quartiers, sur des initiatives des habitants ou sur l'action des associations.

Si la constitution du réseau capacitation citoyenne ne se fait que sur l'étude de dispositifs d'origine institutionnelle, il lui manquera une dimension essentielle.

---

*Le Fonds de Participation des Habitants, un outil de financement simple et rapide, géré avec et par des habitants pour des habitants.*



# Publics

---

*Chacun dans son rôle pour construire le rapport de force.*

**L**es participants représentant des Comités de quartier ou de résidents réunis lors de nos entretiens se situent dans l'organisation de la participation comme intermédiaires entre les élus et les habitants. Ils se sentent investis de la question de la mobilisation des habitants non militants. Ils privilégient ce type de rapport qui permet l'expression plus aisée des habitants. La présence des élus bloque cette expression en provoquant l'intimidation ou bien une attitude de revendication systématique qui entrave le débat.

Cependant, la présence des élus est nécessaire régulièrement, ne serait-ce que pour exprimer les refus, il y va de la crédibilité des acteurs associatifs. La présence des professionnels paraît plus systématiquement nécessaire, ce sont eux qui peuvent évaluer, dès l'origine d'un projet, sa viabilité. Et il n'est jamais souhaitable d'engager l'énergie des habitants si le projet ne peut avoir d'issues.

Mais quelle est la différence de statut entre les acteurs associatifs et les professionnels ? Certains affirment une similitude de rôle.

A Roubaix, on n'aurait pas l'habitude de la coproduction. On serait plus systématiquement dans la culture de la contre-proposition, de la réaction, de la revendication et de l'affrontement. Ce qui expliquerait cet éloignement des élus des structures de participation et positionnerait finalement les professionnels et les associations dans un rôle de médiation.

Certains lieux font exception, comme les Ateliers Projet de Quartier, qui rassemblent les trois partenaires, élus, habitants et professionnels et produisent de façon partagée. Mais pour la plupart des autres lieux, c'est le rapport de force qui prévaut.

De toute façon, les participants sont persuadés que les élus ne pourraient pas se rendre disponibles et être présents

à toutes les réunions de participation organisées à l'échelle d'une ville comme Roubaix. Cela paraît matériellement impossible.

D'autre part, les participants insistent sur la différence des temps des élus, des professionnels, des associations et des habitants. Les temps et les rythmes vis-à-vis des projets sont très différents, il faut permettre à chacun de respirer, de prendre le temps de se faire une idée, et cela devrait pouvoir se faire avec ses propres outils. Il convient de privilégier les aides techniques autonomes, les habitants ont besoin de conseils autonomes.

Enfin, beaucoup insistent sur la nécessité de laisser chacun à sa place, en particulier les élus qui doivent bien souvent affronter courageusement les habitants sans quitter leur place, qui est celle de la responsabilité commune, de la raison commune.



# Influence sur l'action publique

*Ce qui est mis en jeu dans le débat est essentiel.*

**L**es participants font d'abord remarquer que l'action menée dans les dispositifs de participation est un fleuron de l'identité roubaissienne. Et force est de constater qu'au sein de ces dispositifs, une sincère avancée en matière de démocratie locale s'opère. La durée du mouvement engagé depuis la fin des années 70 à Roubaix a contribué à rendre naturelle la présence de ces dispositifs de participation adaptés.

Mais rapidement, le second temps des interventions fait percevoir un réel scepticisme de la plupart des participants, élus et professionnels compris, comme si le chantier de l'innovation démocratique était du registre de l'inaccessible.

Tout d'abord, les représentants associatifs font remarquer que l'accès à l'information n'est pas égalitaire, que les élus décident en fin de compte non

seulement le sort du projet final mais aussi de sa mise en débat ou pas.

Sans les professionnels, et en particulier les chefs de projets, la distance entre l'action publique et les lieux de participation serait telle que ces derniers n'auraient aucune influence.

Le manque de clarté est principalement incriminé.

Comment accepter que l'on puisse débattre de l'aménagement d'un petit parking pendant trois ans, mais que les modifications concrètes ne se réalisent pas et qu'on n'en connaisse même pas la raison ?

Comment croire à la valeur d'un débat alors que la grande majorité des techniciens et des élus concernés ne sont jamais les interlocuteurs ?

Et finalement, les principales décisions de l'action municipale sont prises indépendamment de ces lieux de partici-

pation. L'influence de ceux-ci reste à la marge.

La structure même des services municipaux et de leur hiérarchie est, comme dans toute l'administration du pays, un facteur pénalisant. La proposition faite aux habitants de participer est cloisonnée, thématisée et cantonnée, sans que l'on puisse mettre en débat la gestion globale de la ville. Par exemple, on invite volontiers les résidents d'origine sénégalaise à travailler sur le Schéma Local d'Intégration, mais cela ne se pratique pas sur l'action culturelle.

Si c'est presque en termes de rivalité qu'il faut parler de l'action des services municipaux entre eux, on retrouve le même type de freins et d'affirmation de territoires exclusifs entre les associations qui ont chacune des stratégies propres d'influence qu'elles ne partagent pas.

# Règles

---

*Un laboratoire de coproduction des règles.*

**L**e Fonds de Participation des Habitants s'est établi très rapidement pour pouvoir fonctionner avant l'été. L'équipe de maîtrise d'œuvre sociale a donc proposé un projet dans lequel étaient énoncées des règles fort peu abouties. Seuls quelques principes étaient proposés, le règlement devant s'élaborer à partir des situations rencontrées. Il fallait l'accepter tel quel, se réunir vite et nommer rapidement le premier Comité d'attribution. Certains Comités de quartier ont d'ailleurs réagi en refusant tout d'abord de répondre à ce qu'ils ont considéré comme une injonction.

Depuis, au fil du temps et des questions rencontrées lors des délibérations du Comité d'attribution, la règle s'est modifiée, s'est adaptée dans une forme de coproduction. Un Comité de suivi permet d'évaluer et de réguler en permanence et en fonction des questions ou des "jurisprudences" de chaque Comité d'attribution.

Le débat lors de notre rencontre est l'occasion pour une participante de se faire préciser un élément de la réglementation. Peut-on réellement bénéficier du Fonds pour deux projets par an ? S'ensuit une discussion précisant qu'un projet de "sortie" doit être précédé d'une action sur le quartier, que finalement, la règle s'établit surtout pour limiter les excès.

Une règle importante et atypique du FPH de Roubaix réside dans le fait que les élus et les techniciens n'ont pas droit de vote dans la Commission d'attribution. Seuls les habitants de la Commission décident. L'objectif est bien d'en faire un outil directement géré par les habitants. Une conséquence négative de ce fonctionnement est le manque de motivation des élus pour assister aux délibérations, ce qui laisse souvent les professionnels et les habitants seuls présents. Cela contribue sans doute aussi à donner l'impression que le FPH est un dispositif de

participation concédé aux habitants mais que les vrais enjeux sont ailleurs.

Le cas du Fonds d'Accompagnement pour la Formation des Habitants est radicalement différent. Une année complète de réunions successives a été nécessaire à l'écriture collective et partagée de son règlement. Tous les problèmes d'une mise en débat ouvert ont été rencontrés, les blocages et retours en arrière sur des détails de formulation, les incompréhensions de ceux qui n'étaient pas là au début, les découragements dus à la durée.

Les habitants qui ont participé à cette lente élaboration sont maintenant les meilleurs défenseurs de la loi, ils ont particulièrement le sens du règlement.

Par contre, ceux qui n'ont pas fait le même cheminement ne comprennent pas toujours les raisons des règles. D'autant que leur approche nécessite souvent un niveau de lecture qui n'est

pas inné. S'ils ne sont pas capables d'accéder à cette compréhension, sont-ils crédibles pour entrer dans l'action ?

Faut-il partir d'un canevas pour le mettre en délibération et l'adapter petit à petit, faut-il partir de la feuille blanche ? Il semble difficile de modéliser et chaque approche a de l'intérêt et des capacités d'apprentissage pour les participants. Ce qui manque le plus, c'est une forme de capitalisation qui permettrait de ne pas recommencer à zéro à chaque fois.

---

*Coopération, compétition... un équilibre à trouver*



# Décision

---

Des outils de “capacitation” performants.

**L**es Commissions d'attribution sont pensées pour permettre vraiment que la décision soit prise par les habitants. Ils ont d'ailleurs dû apprendre à assumer cette responsabilité qu'ils auraient bien volontiers déléguée aux techniciens. Ceux-ci ont pris la position de ne pas influencer le choix autrement qu'en rappelant les éléments de faisabilité ou de la règle.

Sur certains dossiers, les débats prennent beaucoup de temps, la décision n'intervient qu'après d'importantes délibérations et plusieurs votes sont parfois nécessaires. Cela montre bien l'importance que les acteurs accordent à cette délégation.

Sur d'autres sujets, comme l'aménagement urbain, les habitants regrettent quelques fois de ne pas être suffisamment armés dans l'argumentaire pour influencer la décision. « Être capable d'expliquer que c'était bien en vert qu'on



*voulait peindre le banc, mais un vert plus clair, plus... »*

Par ailleurs, l'apprentissage de la décision passe aussi par l'apprentissage de la patience, attendre que le contexte évolue pour revenir à la charge sur un sujet qui ne peut pas être entendu immédiatement.

---

*Le bureau consultatif : une information claire et précise, largement ouverte, des propositions pour enrichir des options de choix des élus.*



# Projet

---

*La coproduction du projet encore utopique.*

**I**l ne faut pas négliger les problèmes de la vie quotidienne. Pour beaucoup, c'est le plus important, les tags sur les murs, les poubelles, la sécurité...

Cependant, l'ambition utopique de beaucoup serait de permettre que dans tout projet de gestion de la cité, il y ait une dimension de coproduction, que le projet soit prétexte à cette coproduction citoyenne.

Le Fonds d'Accompagnement à la Formation des Habitants a été fondé pour permettre que s'élaborent des contre-expertises demandées par les habitants. Et que ces contre-expertises dynamisent une forme de coproduction des projets. Mais l'utilisation du FAFH se fait beaucoup plus sous forme de formations, faut-il d'abord permettre à chacun de rendre plus consciente sa lecture des questions posées avant de "commander" un contre-projet ?

# Échelles de territoire

---

*Le risque d'une participation à deux vitesses.*

L'organisation de l'action publique à Roubaix agit selon plusieurs échelles de territoire : le quartier, le grand quartier, la ville, l'intercommunal, et l'agglomération. Mises à part les rencontres des quartiers dans des instances de coordination, l'échelle choisie pour organiser la participation est souvent celle du grand quartier, intégrant plusieurs quartiers et comptant quinze à vingt mille habitants.

Les instances fédérant plusieurs Comités de quartier (AIR) ou la coordination des centres sociaux ne sont pas des structures "représentant" les Comités ou les centres sociaux. Chacun garde une libre expression et quand les pouvoirs publics veulent négocier quelque chose, ils doivent consulter les différentes échelles d'organisation.

Pour les participants, l'échelle du quartier, reprise en particulier dans les

“Ateliers de Projet de Quartier” est la plus pertinente. Mais l’absence de consultation entre l’échelle du quartier et l’échelle de l’agglomération exclut du débat toute une part de la gestion urbaine qui concerne aussi le quartier. Une personne signale par exemple que depuis la mise en service du métro, qui est considéré comme une grande amélioration du transport en commun, son quartier est beaucoup moins bien desservi par les bus. Mais jamais la question n’a été discutée et les seules instances invitées à en débattre sont des associations thématiques sur l’environnement ou les transports, qui ne connaissent sans doute pas les problèmes des habitants de tous les quartiers (d’ailleurs, sont-ils usagers des transports en commun ?). Il ne faudrait pas qu’on arrive à une structuration de la participation en deux catégories, celles des associations thématiques portées par des militants issus des populations aisées, sur des échelles de

projet globales, et celles des associations de quartiers défavorisés.

Les services de la mairie évoluent vers une organisation territoriale du grand quartier et sont pour cela dans la logique d'une meilleure prise en compte des réalités de terrain.

---

*L'information et la communication sur ces dispositifs passent aussi par la presse locale.*



# Animation

*L'animation peut être en partie de la responsabilité des associations.*

**S**i certains regrettent l'absence d'un animateur neutre et donc extérieur, la plupart s'en méfient. Sa neutralité s'arrête à son besoin de manger tous les jours et il dépend donc toujours de celui qui le paie. L'intervenant extérieur arrive souvent avec des recettes toutes prêtes qui sont quelquefois en contresens de l'action. L'œil extérieur, s'il a beaucoup d'avantages, a aussi des inconvénients et des limites.

Le chef de projet, tel qu'il était positionné à l'origine de la Politique de la Ville, territorialisé, avec plusieurs employeurs et la fonction affirmée de renouer le dialogue entre les habitants et les institutions, était sans doute une bonne solution.

Il convient aussi de ne pas réduire la question de la gestion urbaine seulement à l'action publique, la ville, c'est aussi une ville non municipale, et il faudrait que la mise en débat prenne en

compte aussi les logiques privées, d'entreprises, de propriétaires, et que les professionnels qui organisent ce débat croisent aussi ces partenaires.

Il ne faut pas minimiser non plus le rôle des bénévoles des associations, les présidents, qui jouent le rôle d'animateurs, de mobilisateurs, et qui sont sur le terrain au quotidien, faisant de leur propre vie un outil de compréhension des besoins des habitants. Bien sûr, cela repose la question des moyens, du temps nécessaire à ces bénévoles pour faire un véritable travail. Les syndicats de travailleurs ont réussi à avoir des salariés permanents pour animer leur action, ne faut-il pas y penser pour les acteurs associatifs de la ville ?

# Transformation des participants

---

*La confiance par la parole, puis par le regard des autres.*

**P**our les élus, la principale compétence à acquérir pour pouvoir jouer son rôle dans ces processus de participation, c'est la capacité à adapter son langage, pouvoir être compris dans les instances de débat avec les habitants, mais pouvoir traduire ces débats dans les codes de la valorisation politique. Il faut pour cela bien connaître les codes des élus, les codes des habitants, et ceux des techniciens. C'est l'écoute principalement qui permet cette acquisition.

Pour les professionnels, une forme de valorisation du travail dans les processus de participation vient du fait que les collègues sont presque toujours des gens impliqués, des militants de la démocratie.

Ainsi la dimension de défricheur, d'acteur du changement permet de donner du sens au travail. Et pour eux aussi, la compétence acquise est celle d'avoir les capacités de pouvoir comprendre



et intervenir aussi bien à l'Assemblée nationale que dans une réunion de pied d'immeuble.

Les habitants constatent que c'est souvent leur implication dans ces instances de participation qui a facilité leur capacité à établir des relations avec d'autres. On les reconnaît, du coup on se dit bonjour, et puis finalement, on vient leur demander, s'informer. Et cela prouve qu'on sait quelque chose que les autres ne savent pas. C'est une forme de valeur.

Et puis, il ne faut pas minimiser l'importance que prend le fait de pouvoir un jour échanger avec le maire, « avec *Mauroy* ». On en ressort évidemment avec une plus grande confiance en soi. Même le stylo ou le porte-documents qu'on ramène d'une rencontre confirme qu'on tient un rôle dans la société.

On se souvient aussi du regard des autres sur soi, lors de l'implication dans un projet. « *Des gamins, qui ont vu que leur maman participait à l'organisation d'un voyage pour le quartier, ont pris conscience de sa valeur reconnue par d'autres.* »



**Ont participé aux réunions qui ont permis la production de ce livret :**

Nawal Badaoui, Fabrice Belin, Patrick Bodart, Mme Bonnel, Dominique Bulteel, Joël Clery, Esther Dassonville, Dominique Debue, Sérigné Diop, François Fagnot, Ernest Gongolo, Dominique Gressier, Camille Henriet, Bruno Lestienne, Saâdi Lougrada, Pierre Mahey, Anifa Mokrani, Rejane Poye, Amar Rekik.

**Rédaction du livret :** Pierre Mahey

**Contacts :** Joël Clery, DSU Est  
71, avenue de Verdun  
59 100 Roubaix  
Tél. : 33(0)3 20 99 10 01

François Fagnot, Mairie de Roubaix  
Hôtel de ville,  
36, rue des Fabricants  
59 100 Roubaix  
Tél. : 33(0)3 20 66 48 42

## L'équipe du réseau Capacitation Citoyenne :

**AGUR** (Agence d'Urbanisme  
de la Région Flandres Dunkerque)  
e-mail : com.agur@netinfo.fr  
Tél. : 33(0)3 28 58 06 30

Jean Ysebaert  
38, quai des Hollandais  
59 140 Dunkerque  
Fax : 33(0)3 28 59 04 27

**arpenteurs**  
e-mail : arpenteurs@free.fr  
Tél. : 33(0)4 76 53 19 29  
Fax : 33(0)4 76 53 16 78

Pierre Mahey  
9, place des Ecrins  
38 600 Fontaine

**AURG** (Agence d'Urbanisme  
de la Région Grenobloise)  
e-mail : martine.toulotte@wanadoo.fr  
Tél. : 33(0)4 76 28 86 00

Martine Toulotte  
21, rue Lesdiguières  
38 000 Grenoble  
Fax : 33(0)4 76 28 86 12

**CERPAC** (Centre d'Etudes et de Recherches  
Populaires pour l'Action Citoyenne)  
Tél. : (00)22/18 37 12 10

Sidiki Abdoul Daff  
e-mail : sidiki.daff@sentoos.n

**Periferia**  
e-mail : periferia@skynet.be  
Tél./Fax: (00)32/2 544 07 93

Patrick Bodart  
45, rue de Hollande  
B-1060 BRUXELLES

Conception graphique et réalisation : © « arpenteurs » 2000  
Toute reproduction autorisée sous réserve de citer la source.



Financement de l'Etude-Action :

Délégation Interministérielle à la Ville, UNESCO, Région Nord-Pas-de-Calais, Communauté Urbaine de Dunkerque.

Financement de l'impression :

Région Nord-Pas-de-Calais, Communauté Urbaine de Dunkerque, Agence d'Urbanisme de la Région Flandres Dunkerque.

